

L'ESPRIT DE L'ADHESION

Les personnes physiques et les personnes morales qui décident d'adhérer à notre Centre de recherches le font d'abord parce qu'elles souhaitent soutenir notre démarche non lucrative, au service de toutes les formes de solidarité.

Elles le font aussi avec l'objectif de renforcer notre structure, pour bénéficier ensuite de ses informations, du fruit de ses recherches et de ses publications.

Elles le font enfin pour avoir accès aux informations qui ne sont pas communiquées sur le site de **Recherches & Solidarités**, pour pouvoir participer de façon active à nos enquêtes et pour bénéficier ensuite de leurs résultats. Et éventuellement pour mener des actions conjointes de recherches avec notre équipe.

LES DIFFERENTS ADHERENTS

Les personnes physiques sont :

- des bénévoles souhaitant participer aux actions et aux travaux du centre de recherches. Les statuts prévoient que ces adhérents sont dispensés de cotisation.
- des professionnels, indépendants, qui souhaitent bénéficier des informations non diffusées sur le site et échanger avec l'équipe. Les statuts prévoient que ces adhérents versent une cotisation annuelle.

Les personnes morales sont également soumises à une cotisation annuelle. Ce sont essentiellement des composantes de l'économie sociale :

- des fondations,
- des mutuelles,
- des coopératives,
- des associations : notamment des fédérations, des coordinations et des associations nationales ; des associations régionales de regroupement (URIOPSS, CROS, CRES...), des associations départementales de regroupement (France Bénévolat, structures au service des associations, CDOS...)

LES SERVICES AUX ADHERENTS

L'adhésion permet de disposer des informations spécifiques diffusées sous forme de newsletters, annonçant les publications en avant-première, faisant le point des recherches en cours, attirant l'attention des adhérents sur les principaux événements susceptibles de les intéresser.

Elle permet de bénéficier régulièrement des informations relatives au secteur d'activité de l'adhérent.

Elle permet aussi d'obtenir de la part de l'équipe de **R & S** des mises en relation avec les membres de l'équipe, ceux du comité d'experts et les partenaires du réseau...

Elle facilite des coopérations avec le centre de recherches. Ainsi, pour une association nationale oeuvrant dans un domaine bien précis (collecte de dons, bénévolat, secteur social, aide à domicile, secteur sportif, secteur culturel...), une adhésion permet de bénéficier d'informations annuelles concernant ce domaine : créations d'associations, suivi très précis de l'emploi, résultats des enquêtes annuelles relatif à ce domaine

d'activité... Une adhésion permet aussi à cette association de donner son avis sur des projets de R & S, sur des projets d'enquêtes, d'apporter des informations à R & S, et de prendre éventuellement la parole dans des publications.

Pour une association de regroupement régional dans un domaine particulier, l'adhésion permet de bénéficier d'informations sur la vie associative de la région (créations d'associations, suivi de l'emploi...), sur son économie sociale (suivi de l'emploi), sur sa générosité (à partir des dons déclarés à l'administration fiscale...). Elle permet aussi à cette association de réaliser des projets en lien avec R & S et de lui fournir des informations utiles pour ses publications.

Pour une association de regroupement départemental, l'adhésion permet d'accéder au même type d'informations, exprimées à l'échelle du département et rapportées aux données nationales. Elle permet aussi à cette association de réaliser des projets en lien avec R & S et de lui fournir des informations utiles pour ses publications.

LES COTISATIONS 2008-2009

| Catégorie d'adhérent | Cotisation annuelle |
|---|---------------------|
| Personne physique bénévole dont membre du comité d'experts | dispense |
| Personne physique professionnelle | 150 € |
| Association (cotisation variable suivant la taille et l'échelon territorial)* | de 150 € à 630 € |
| Fondation, mutuelle, coopérative | 850 € |
| Autres adhérents (collectivités, entreprises...) | 850 € |

* nous contacter pour connaître le barème détaillé décidé par le conseil d'administration

Les adhérents peuvent éventuellement majorer leur apport à leur convenance, qui devient alors une cotisation de soutien.

Pour en savoir plus : marie.duros@recherches-solidarites.org ou 06 20 71 27 58